



Utilisation de photos personnelles à mon insue

Par **Audrey**, le **02/02/2010** à **19:05**

Bonjour,

je me suis rendu compte, qu'un vieil ami, a enregistré des photos m'appartenant et les utilise sur internet. Il y a donc une page Facebook diffusant des photos de moi à mon insue, et cette personne se fait passer pour moi, parle au féminin, et dit que c'est bien "elle/lui" sur les photos, et évidemment dit des choses qui peuvent nuire à mon image et à mon intégrité...Je ne sais pas quoi faire pour arrêter ça. J'ai parcouru internet et vu que ce qu'il fait est puni par la loi. En dénonçant ou en lui ordonnant de fermer cette page j'ai crainte qu'il recrée une autre page...sous une autre adresse et un autre nom en utilisant à nouveau mes photos. Et ce serait alors comme chercher une aiguille dans une botte de foin pour moi...

J'aimerais savoir ce qu'il risque en faisant ça, si je dois aller au bout de ma démarche et le mener en justice...et surtout les termes juridiques à employer pour ce genre de choses.

Merci pour l'attention que vous porterez à mes interrogations.